



La statistique dans la cité - février 2017

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°3 – février 2017

Editorial : *Le centième Café de la statistique*

Droit et statistique : *Un fichier qui crée la polémique...*

Méthodes : *À l'Insee, développement de la collecte par Internet dans les enquêtes ménages*

Travaux : - *Insee références « Les entreprises en France »*

- *Une publication bienvenue à propos des nombres*

Agenda : *Calendrier des Cafés de la statistique*

On nous écrit

Le bureau du groupe Statistique et enjeux publics a la grande tristesse de faire part du décès d'un de ses membres. Dominique Allain s'est éteinte le 19 janvier 2017. Administratrice hors classe de l'Insee, secrétaire générale adjointe du Conseil national de l'information statistique, elle a apporté jusqu'au bout sa contribution aux travaux de notre groupe. Le bureau perd une collègue et une amie. Il exprime son émotion et présente ses condoléances aux enfants de Dominique Allain et à sa famille.

Éditorial

Le centième Café de la statistique

Le groupe Statistique et enjeux publics organisera le lundi 27 mars le centième Café de la statistique ! L'aventure a commencé fin 2005 avec un Café consacré aux effets de la canicule de 2003 sur la mortalité. Les comptes rendus de la quasi-totalité des soirées, accompagnés de vidéos pour les plus récentes, sont accessibles à l'adresse suivante :

http://www.sfds.asso.fr/439-Comptes_rendus_des_Cafes_par_ordre_chronologique

La centième session des Cafés aura pour thème un sujet dont on parle beaucoup mais qui est plus souvent abordé en termes techniques et de performance des algorithmes qu'en termes d'implications pour la société. La Data Science, qui repose sur les données massives, ouvre-t-elle de nouvelles portes pour la compréhension des grands problèmes de société et pour l'action ? On cherchera à discerner ce que les Big Data – entendus comme l'ensemble des informations disponibles et des traitements qu'on leur applique - changent, potentiellement, dans la connaissance de la société, dans l'action collective et dans les comportements individuels et institutionnels : Big Science ou Big Brother ?

Le débat du 27 mars sera introduit par Valérie Peugeot, que ses fonctions de commissaire à la Cnil et de présidente de l'association Vecam (« Citoyenneté dans la société numérique ») qualifient tout particulièrement pour ce rôle. Les organisateurs ayant souhaité donner à l'événement un relief particulier, tant en ce qui concerne le nombre des participants que la gestion des débats, ce Café se tiendra dans un lieu inhabituel, à savoir La Petite Halle, 211 avenue Jean Jaurès Paris 19e (M° Porte de Pantin).

Enfin, à circonstances exceptionnelles (en particulier, location d'une salle permettant d'accueillir plus de participants qu'à l'accoutumée et pratiquant des tarifs différents de ceux du café du Pont-Neuf), financement exceptionnel : il sera demandé à chaque participant une contribution de 10 €, versée directement aux organisateurs, en échange d'une boisson (non alcoolisée) et d'une légère collation. Les informations quant aux modalités d'inscription seront diffusées incessamment.

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Droit et statistique

Toute information sur support électronique devient susceptible d'exploitation à de multiples fins (statistiques ou autres). Et tout fichier administratif est potentiellement une source statistique. Par ailleurs, le grand public tend souvent à confondre enquête statistique et fichage. Du coup, il a semblé intéressant de rendre compte ici des discussions animées qui entourent la création du fichier des titres électroniques sécurisés (TES), qui, au demeurant n'est pas un fichier statistique.

Un fichier qui crée la polémique...

Le 30 octobre 2016, paraissait au Journal officiel un décret portant création d'un fichier dit « Titres électroniques sécurisés » (TES). Cette publication a entraîné de nombreuses réactions d'organismes et d'associations divers, et jusqu'au sein même du gouvernement.

Qu'en est-il exactement ?

Pour bien comprendre, il faut remonter à la loi du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité. Dans le texte voté par le Parlement, figurait un article portant création d'un fichier comparable à TES, c'est-à-dire regroupant toutes les informations recueillies à l'occasion de l'établissement des passeports et des cartes d'identité : état civil, couleur des yeux, taille, domicile, filiation, images numérisées du visage, des empreintes digitales et de la signature. Dans le projet de loi, ce fichier pouvait être utilisé, non seulement pour l'authentification des personnes (c'est-à-dire la vérification que celui qui demande un titre est bien celui qu'il prétend être), mais aussi pour leur identification (c'est-à-dire la possibilité de retrouver quelqu'un, par exemple à partir de ses empreintes digitales), notamment à des fins de police administrative ou judiciaire. Le Conseil constitutionnel a déclaré ce projet non conforme à la constitution, considérant que ces derniers usages portaient au respect de la vie privée une atteinte qui n'était pas proportionnée au but poursuivi.

Prenant acte de ce rejet, le gouvernement a pris un décret pour constituer ce fichier TES, mais en excluant son utilisation à des fins d'identification. Comme le lui impose la loi, il a pris l'avis de la Cnil. Cette dernière a fait plusieurs remarques, dont la recommandation de soumettre ce projet au Parlement. N'étant pas tenu par cet avis de la Cnil, le gouvernement a publié le décret sans les modifications recommandées par la Cnil et sans consultation du Parlement.

Comme toujours dans ce type d'affaires, un équilibre doit être trouvé entre, d'une part, les services rendus par ce fichier (notamment la sécurisation des titres, la lutte contre la fraude, l'allègement des démarches administratives) et, d'autre part, la protection de la vie privée. Il n'appartient pas à notre lettre d'information de décider si le curseur est correctement positionné entre ces deux objectifs. Notons seulement que certains organismes tels que la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) demandent la suspension de ce texte, alors que d'autres soulignent les services qu'il peut rendre.

À chacun de se faire son opinion...

Voir les liens suivants :

[Décision du Conseil constitutionnel du 22 mars 2012](#)

[Avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 29 septembre 2016](#)

[Décret du 28 octobre 2016 portant création du fichier TES](#)

[Déclaration de la CNCDDH du 15 décembre 2016](#)

[Opinion du secrétaire général adjoint du Syndicat des commissaires de la police nationale](#)

Méthodes

À l'Insee, développement de la collecte par Internet dans les enquêtes ménages

La collecte par Internet dans les enquêtes auprès des ménages semble porteuse de progrès dans quatre domaines : l'augmentation des taux de réponse puisque qu'elle permet de mieux approcher les populations peu disponibles pour un face à face avec un enquêteur ; la concentration des enquêteurs sur les opérations où ils apportent la plus grande valeur ajoutée et par conséquent la possibilité de réaliser davantage d'enquêtes ; la réactivité, en apportant plus rapidement une première réponse à des demandes d'enquêtes nouvelles ; l'innovation, enfin, par le déploiement de nouveaux modes de communication avec les personnes interrogées.

C'est pourquoi l'Insee développe cette pratique de collecte. Ainsi, un taux de 39 % de réponse par Internet a été atteint lors l'enquête annuelle de recensement de janvier-février 2016. Des expérimentations de collecte sont en cours sur différentes enquêtes, par exemple l'enquête sur

l'emploi, avec l'ambition d'être pleinement opérationnels d'ici cinq ans. Une idée centrale est de viser pour chaque enquête la meilleure utilisation possible de l'Internet (utilisation non nécessairement exclusive). Bien entendu, l'expérience des autres instituts nationaux de statistique poursuivant des objectifs comparables sera prise en compte dans cette démarche.

Au total, l'Insee s'inscrit ainsi dans le mouvement général du développement des enquêtes par Internet, avec les problèmes de représentativité que ce mouvement oblige à maîtriser et la "concurrence" entre les différents modes d'enquête liée à la différence des coûts unitaires.

Travaux

Insee références « Les entreprises en France »

L'édition 2016 des Entreprises en France est parue en novembre dernier. Elle rassemble une Vue d'ensemble, des fiches thématiques ou sectorielles et quatre dossiers. L'un d'eux, consacré au commerce de centre-ville, montre que l'emploi salarié du commerce a diminué dans la plupart des centres-villes depuis dix ans, l'activité ayant eu tendance à se déplacer vers la périphérie.

Un autre dossier analyse le lien entre les conditions de financement et les comportements à l'exportation chez les PME, notamment celles de l'industrie manufacturière et du commerce de gros. Les délais de paiement semblent jouer un rôle direct sur les dynamiques d'exportation des PME.

Le troisième dossier décrit l'organisation en groupes des unités selon leur taille et en apprécie l'impact sur l'analyse du tissu productif. Déjà majoritaire à partir de 20 salariés, l'organisation en groupe s'intensifie au voisinage de 50 salariés. Il apparaît que l'augmentation du nombre d'unités dépassant cette taille au sein d'un groupe devient un facteur de croissance prépondérant pour chacune d'elles.

Enfin, le quatrième dossier porte sur la part (56 % en France) des emplois salariés directs des entreprises industrielles dédiés à des fonctions de service (administratifs et commerciaux, notamment), même si certaines fonctions sont fréquemment externalisées (transports, informatique et services liés aux locaux). La recherche et développement (R&D) industrielle est concentrée sur un petit nombre d'entreprises et souvent implantée au cœur des établissements industriels.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2497179>

Une publication bienvenue à propos des nombres

Tous les jours, nous sommes bombardés d'informations chiffrées. Les nombres sont partout, du plus simple - un dénombrement - au plus complexe - une probabilité de tomber malade, par exemple. Chacun est censé comprendre, comme si cela allait de soi. Il n'en est rien : le langage des nombres n'est compréhensible qu'avec des clés, que l'on trouve dans l'histoire et dans les mathématiques. Est-ce à dire qu'il devrait être réservé à ceux qui ont étudié ces disciplines ?

Sans se laisser rebuter par l'ampleur de la tâche, Jean-Jacques Droesbeke et Catherine Vermandele donnent ces clés à tous, dans un langage simple, avec peu de formules, beaucoup d'anecdotes, beaucoup de bon sens aussi. Tout y passe, depuis les nombres babyloniens jusqu'aux modèles probabilistes, en passant par les pourcentages et les sondages. Ils nous prennent par la main et nous donnent confiance, grâce à une érudition historique stupéfiante et à un talent pédagogique bon enfant d'une efficacité redoutable.

Un livre à mettre entre toutes les mains !

« Les nombres au quotidien : leur histoire, leurs usages » Jean-Jacques Droesbeke, Catherine Vermandele – Une publication de la SFdS aux Éditions Technip - 2016 - 24€

Dans le même registre, mais focalisé sur les données économiques : « Les chiffres dans le débat public : vérités et mensonges » Jean-Marc Daniel – Note de l'Institut Messine, décembre 2016 – disponible sur le site <http://institutmessine.fr/>

Agenda

Calendrier des Cafés de la statistique

Le calendrier des prochains Cafés de la statistique est arrêté :

- mercredi 22 février 2017 : L'avenir du travail et de l'emploi à l'heure du numérique
- lundi 27 mars 2017 - Café 100 : Big Data : Big Science ? Big Brother ?
- mercredi 19 avril 2017 : Harmonisation des statistiques européennes par Eurostat
- mardi 9 mai 2017 : Les sondages électoraux
- lundi 19 juin 2017 : Les migrations internationales

Les Cafés de la statistique ont lieu de 19h à 21h30 au Café du Pont-Neuf, 14 quai du Louvre Paris 1er M° Pont-Neuf, Châtelet ou Louvre). **Attention** : celui du 27 mars se tiendra de 19h à 22h à La Petite Halle, 211 av. Jean Jaurès Paris 19e (M° Porte de Pantin)

On nous écrit

Réagissant à l'annonce dans notre n° 2 d'un Café de la statistique sur les sondages électoraux (prévu le 9 mai), M. Léo Gerville-Réache, de l'Université de Bordeaux, nous signale ses propres travaux sur ce thème (voir par exemple : [Sondages d'intention de vote : l'estimation des « marges d'erreur »](#))
Nous avons indiqué à notre lecteur que sa participation au Café du 9 mai ne pourrait qu'enrichir les débats.

Un autre lecteur, M. Marc Mousli, nous signale l'existence d'un « [Café de la prospective](#) » créé il y a six ans, qui fonctionne selon les mêmes principes que les Cafés de la statistique et se tient à Paris 3e, au Café de la mairie, 51 rue de Bretagne, de 19h à 21h.

Responsable de l'infolettre : Marion Selz, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Alain Godinot

Secrétaires de rédaction : Jean-Louis Bodin, Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de la SFdS, veuillez vous [connecter à votre compte](#) et modifier vos paramètres.